

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40	M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. LOTHAIRE Pierre à M. DUPOUY Alain
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre	M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique	M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier	M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert	M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine	M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël	M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Talence - Quartier de Thouars - Demande de subvention d'investissement
auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) en faveur de la
Communauté Urbaine de Bordeaux - Autorisation - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le quartier prioritaire de Talence Thouars, de niveau de priorité Etat « 1 », est classé en ZRU (zone de revitalisation économique). Le projet urbain a démarré dès 2000. Lors du contrat de ville 2000 – 2006, une convention territoriale a été élaborée (2002) sur le projet, signée avec tous les acteurs de la politique de la ville dont la CUB, décrivant les grandes orientations fixées pour le quartier. Un phasage du projet a également été fixé.

Le quartier est aujourd'hui en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS 2007 - 2014), contrat signé entre l'Etat, la CUB et la ville de Talence en mars 2007.

Le quartier de Thouars accueille 6.800 habitants. La population y est plus jeune que la moyenne de la ville, avec un taux de population étrangère assez fort (près de 10%). Le taux de chômage est très supérieur à la moyenne de la ville ou de la CUB, notamment celui des jeunes. Les « résidences principales » sont aux deux tiers des logements HLM, les autres sont essentiellement des immeubles de logement collectif privé.

1. La convention ANRU - Ville de Talence

Le projet urbain, estimé autour de 40 M€, a fait l'objet en 2008 d'une convention entre l'ANRU et la Ville de Talence.

Il est par ailleurs inscrit dans la convention d'application du Grand Projet n°10 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013, qui précise les opérations de renouvellement urbain prises en charge par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain et bénéficie d'un montant de 3,5 millions d'euros de subvention de l'Anru.

Par ailleurs, le projet qui sert de base à la convention est celui validé en Comité de Pilotage le 26 novembre 2007 par l'ensemble des partenaires.

Toutefois, cette convention n'a pas été signée par la CUB, ni par les autres partenaires.

Les éléments principaux du projet sont :

- L'habitat avec la réhabilitation de logements,
- Une OPAH sur les copropriétés, déjà réalisée,
- L'aménagement urbain et l'organisation des déplacements intra- et inter- quartier,

- La création d'une polarité secondaire et l'amélioration des équipements publics,
- L'environnement et les espaces naturels avec mise en valeur du bois de Thouars,
- La dynamique commerciale avec le renouvellement initié du centre commercial.

A ce jour, un certain nombre d'aménagements et de travaux ont été réalisés par la ville de Talence pour un montant global de 6.5 M€ depuis 2001. Ils concourent à :

- L'aménagement de l'esplanade et la place Gauguin,
- La réhabilitation du château de Thouars et de la médiathèque,
- La réhabilitation du stade nautique,
- L'entretien et la réhabilitation du bois de Thouars.

Le projet urbain lui-même, dans sa phase pré opérationnelle, fait l'objet d'une étude urbaine de maîtrise d'ouvrage CUB, en cours de réalisation par le Cabinet CREHAM. Il vise à finaliser la « phase 2 » du projet.

Le Conseil régional d'Aquitaine a déjà délibéré en janvier 2008 en classant le quartier de Thouars en 2^{ème} « groupe régional ».

2. La « Phase 1 » du projet urbain

Avant cela, afin de poursuivre la dynamique enclenchée sur le secteur de l'esplanade du château de Thouars, il a été décidé, conjointement avec la ville, les travaux de réaménagement de l'avenue de Thouars, entre la rue Paul Verlaine et le chemin des Maures, et l'avenue Rimbaud (« Phase 1 » du projet).

La « Phase 1 » du projet urbain de Talence Thouars a ainsi fait l'objet d'une délibération communautaire N°2008/0501 en date du 18 juillet 2008 et fait **partie intégrante du projet urbain d'ensemble de Talence Thouars, tel que conventionné avec l'ANRU en 2008.**

Ses travaux ont permis de restructurer l'avenue de Thouars et l'Avenue Rimbaud, afin notamment de sécuriser le secteur, suite à la réhabilitation du stade nautique, de l'esplanade et de ses accès et de créer :

- Un itinéraire cyclable bidirectionnel
- Un cheminement piéton confortable
- Des stationnements latents
- Des espaces verts permettant la continuité du bois de Talence.

3. La participation communautaire aux opérations de « Phase 1 » et la demande de subvention de la CUB auprès de l'ANRU

La Communauté urbaine de Bordeaux a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement des avenues de Thouars et Rimbaud.

Le montant total des travaux communautaires réalisés en 2009 a été de 1.111.806 € HT.

Aussi, en l'absence de convention ANRU signée par la CUB, mais pour laquelle la Communauté urbaine a réalisé une première partie de travaux dès 2009, il convient

d'autoriser son président à demander une subvention auprès de l'ANRU, sur la base de 25% du montant de ces travaux, soit une somme de 277.951 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération communautaire n°2008/0501, en date du 18 juillet 2008,

VU la Convention ANRU signée le 26 septembre 2008 entre l'ANRU et la Ville de Talence sur le projet urbain de Thouars,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la CUB, en tant que maître d'ouvrage, peut recevoir de l'ANRU les subventions d'investissement pour travaux réalisés sur les deux avenues de Thouars et Rimbaud en 2009,

DECIDE

Article unique :

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de subventions ANRU pour l'aménagement en 2009 des avenues de Thouars et Rimbaud.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 13 AVRIL 2011

M. JEAN TOUZEAU